

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 19 AVRIL 2006**

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 19 avril 2006*

Aujourd'hui, à neuf heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 118 Loi sur le développement durable

n<sup>o</sup> 137 Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.